

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Relance

**Arrêté du 22 novembre 2021**

**portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends  
relatifs aux marchés publics de Lyon**  
NOR : ECOM 2135754A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R 2197-1 et R 2197-8 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 10 septembre 2021 ;

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Guillaume MULSANT, président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon, à compter du 28 mars 2022.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

## **Article 2**

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 22 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques

Laure BEDIER